RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

« LA TORTUE TRANQUILLE »

1-Présentation de l'association.

L'association « La Tortue Tranquille » a pour but de promouvoir et de développer le Qi Gong et les arts énergétiques traditionnels de Chine et d'Asie en général, aussi il est demandé aux pratiquants de faire montre de respect et d'ouverture d'esprit face à ces cultures et traditions ainsi qu'envers les autres membres de l'association ou intervenants potentiels.

La pratique du Qi Gong s'adresse à tous, hommes ou femmes, des jeunes aux plus anciens (pas de limite d'âge), aux personnes malades, aux sportifs de haut niveau...

Au cours de stages et d'ateliers, la pratique pourra être associée à d'autres arts ou disciplines (yoga) afin d'enrichir la dynamique de l'association.

2– Conditions d'inscription.

L'association « La Tortue Tranquille » accueillera de nouveaux adhérents à tout moment de l'année en fonction de la capacité de ses lieux de cours. L'association se réserve le droit d'exclure ou de refuser un adhérent sans avoir à se justifier.

Une séance découverte est offerte.
Après la séance de découverte, l'inscription engage pour une année scolaire.
Le dossier d'inscription complet (paiement, formulaire d'inscription et attestation relative au questionnaire de santé ou certificat médical) devra être remis rapidement.
La cotisation annuelle peut être réglée en 1, 2 ou 3 chèques, retirés en octobre, janvier et avril.

L'association, afin de tenir ses engagements et frais, ne peut être tenue de rembourser les règlements. En cas de situation particulière, le CA peut décider de rembourser un adhérent.

A-Adhésion à l'association.

10 euros de fin septembre à fin septembre.

B-Conditions tarifaires pour le Qi Gong

Une année comprend 30 cours

Tarifs spéciaux pour :

- jeunes,
- chômeurs,
- familles,
- pratiquants Qi Gong et Yoga.

3–Animation des cours et formation des animateurs.

Le CA est seul responsable du choix des animateurs.
L'animation des activités est l'objet d'une convention de partenariat entre l'association et les animateurs.
L'animation est assurée par un animateur permanent et 1 ou plusieurs animateur(s) en formation. Le cas échéant, le CA peut avoir recours à un animateur complémentaire occasionnel.

Formation des animateurs :

L'animateur en formation est obligatoirement un adhérent de l'association « La Tortue Tranquille ».

La formation d'un nouvel animateur est décidée par le CA. Elle entraîne une obligation de transmission du savoir reçu en formation aux adhérents de l'association. A partir de sa deuxième année de formation, l'animateur commencera par conséquent à enseigner le Qi Gong au sein de « La Tortue Tranquille ».

En dédommagement de leur investissement, les frais de fonctionnement
et de formation (continue ou initiale) des animateurs sont pris en charge par l'association.

4–Déroulement des cours.

Les cours se déroulent dans une atmosphère calme et détendue.
La tenue vestimentaire doit être confortable (type survêtement), ne gênant pas les mouvements.
Les chaussures sont assez souples, de façon que les mouvements de chevilles et de pieds soient aisés.
Les cheveux longs sont attachés, les montres retirées, les téléphones éteints.

Il est demandé aux adhérents d'arriver quelques minutes avant le début de la séance afin de ne pas déranger les autres pratiquants et de respecter l'atmosphère de la pratique.

Il est demandé aux adhérents d'être munis, lors de chaque séance, d'un tapis permettant de s'asseoir ou de s'allonger confortablement.

Les horaires doivent être respectés. L'assiduité est recommandée pour une bonne progression dans la pratique. Il est impératif de se conformer au règlement de la salle.

Les cours n'ont pas lieu les jours fériés, ni durant les vacances scolaires.
Des séances en plein air pourront être proposées en fonction de la météo, notamment durant l'été.

5–Absences.

Les absences prévues seront signalées à l'animateur, notamment les absences prolongées, par respect pour le groupe et l'enseignant.

Contacts : -Téléphone : Jocelyne Queudet 06.26.40.45.11
- Mail : latortuetranquille@orange.fr

6-Conditions de fonctionnement de la bibliothèque.

L'association « La Tortue Tranquille » possède une bibliothèque composée de livres et de CDs audio, réservée à ses adhérents.
L'emprunt est gratuit à partir du paiement de l'adhésion à l'association.
Le délais de prêt est de 15 jours.
Lors de l'emprunt, il est impératif d'inscrire son nom, le titre du livre et la date sur l'imprimé prévu à cet effet.
En fin de saison tout livre doit être rendu.

Septembre 2026